



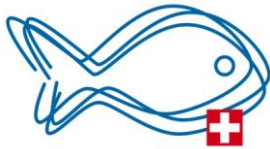
**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

## Niveau de qualification requis pour le titre de garde-pêche avec brevet fédéral

Domaine de compétences opérationnelles C – Gestion des populations de poissons et d'écrevisses	
<b>Description du domaine de compétences</b>	<p>Les gardes-pêche ont la charge d'installations de pisciculture. Pour leurs élevages, ils capturent des reproducteurs dans des étangs ou des eaux du domaine public, les maintiennent dans des bassins prévus à cet effet et prélèvent leurs œufs et leur laitance. Ils capturent également des écrevisses et les maintiennent en pisciculture à des fins d'élevage. Ils prennent soin des animaux avant qu'ils ne soient libérés dans le milieu naturel dans le cadre du plan cantonal de repeuplement ou pour compenser les effets d'une pollution des eaux.</p>
<b>Contexte</b>	<p>En pratiquant un repeuplement de soutien des milieux aquatiques, les gardes-pêche portent assistance aux populations indigènes de poissons et d'écrevisses. Cette activité comprend la réintroduction de poissons et d'écrevisses après une pollution ayant entraîné une forte mortalité chez les espèces concernées, ce qui permet au milieu de retrouver rapidement sa faune d'origine une fois qu'il a retrouvé sa vitalité. Le repeuplement permet un encouragement ciblé des espèces indigènes, ce qui profite également à l'économie de la pêche.</p> <p>La pratique de l'élevage en pisciculture demande des connaissances spécialisées et une grande disponibilité de la part des gardes-pêche. La qualité des animaux de repeuplement produits prime alors sur leur quantité. Ceux-ci doivent en effet être robustes et adaptés au milieu qui les recevra. Il importe donc de vérifier constamment le succès de la stratégie de repeuplement choisie et de l'adapter en fonction des changements climatiques et des connaissances d'ordre biologique et de génétique.</p> <p>Les gardes-pêche veillent à ce que les conditions de captivité dans les bassins soient adaptées aux différentes espèces. Ils les nourrissent également en fonction de leurs besoins et gèrent la pisciculture dans un souci d'économie des ressources.</p> <p>Si les poissons et écrevisses présentent un comportement anormal ou des signes de maladie, les gardes-pêche prennent des mesures immédiates. Ils évitent ainsi une augmentation de la mortalité et une propagation des maladies. Pour ce faire, ils doivent être observateurs et très attentifs aux animaux dont ils ont la charge.</p>



**SVFA**

Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**

Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**

Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

<b>Compétences opérationnelles</b>	<b>Critères d'appréciation des compétences</b> Pour être jugée compétente dans le domaine considéré, la personne doit
C1 - Capture d'écrevisses et de poissons reproducteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- informer les instances compétentes de la capture d'écrevisses et de poissons reproducteurs (géniteurs) ;</li> <li>- déterminer le milieu et les espèces ciblées ;</li> <li>- prélever les géniteurs et les écrevisses en état de se reproduire dans les étangs et cours d'eau en veillant à ne pas leur faire subir de dommages ;</li> <li>- transporter les géniteurs et les écrevisses en respectant les consignes ;</li> <li>- noter et enregistrer les captures de géniteurs et d'écrevisses ;</li> </ul>
C2 - Détention des écrevisses et poissons reproducteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- maintenir les bassins dans un état de propreté irréprochable ;</li> <li>- prendre grand soin des géniteurs et écrevisses captifs ;</li> <li>- évaluer les qualités des reproducteurs ;</li> </ul>
C3 - Élevage des poissons et écrevisses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- anesthésier, si nécessaire, les poissons reproducteurs par petits groupes conformément à la réglementation relative à l'expérimentation animale ;</li> <li>- prélever le matériel nécessaire à la reproduction ;</li> <li>- assurer l'incubation des œufs conformément aux caractéristiques de l'espèce ;</li> <li>- surveiller l'état de santé et l'évolution des œufs et des jeunes poissons et écrevisses (stade de développement, stade œillé) ;</li> <li>- intervenir avec fermeté et compétence en cas de maladie ;</li> <li>- nourrir les jeunes poissons et écrevisses de manière adéquate et compétente ;</li> <li>- privilégier la qualité des alevins par rapport à la quantité ;</li> </ul>
C4 - Rempoissonnement des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- extraire les poissons de repeuplement des bassins et les décompter en prenant soin de leur bien-être ;</li> <li>- transférer les poissons de repeuplement dans le milieu récepteur de façon rapide et dans le respect de la législation sur la protection des animaux et du plan de repeuplement du canton ;</li> <li>- répartir les poissons le long du cours d'eau récepteur en tenant compte des habitats qui leur conviennent ;</li> <li>- établir un compte-rendu du repeuplement ;</li> </ul>

**SVFA**

Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**

Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**

Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

C5 - Restauration des populations après une pollution des eaux	<ul style="list-style-type: none"><li>- évaluer l'état de la faune piscicole et du macrozoobenthos dans les tronçons de cours d'eau affectés ;</li><li>- désigner des tronçons de référence non affectés ;</li><li>- évaluer la possibilité d'une recolonisation naturelle des tronçons affectés en l'espace de quelques mois ;</li><li>- évaluer la nécessité de mesures de restauration des populations dans les tronçons affectés ;</li><li>- faire en sorte que les tronçons affectés présentent une qualité de l'eau équivalente à celle des tronçons de référence ;</li><li>- effectuer le repeuplement des tronçons affectés avec des poissons adaptés aux conditions locales provenant de pisciculture et/ou des tronçons de référence.</li></ul>
<b>Compétences sociales et personnelles</b>	
Sensibilité aux questions de santé et de sécurité du travail, sens de l'observation, flexibilité, sens du devoir et méticulosité	